

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 20 NOV 2019

N° 0696 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

19.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admis par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de deux (02) élèves Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural, session 2019.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

ADMIS

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1°	DIAWARA BALADJI	231646	11/10/88
2°	KABORE TANGA	231649	15/07/79

Arrêté la présente liste à 2 admis.

LISTE D'ATTENTE: NEANT

Pour le Ministre et par délégation  
le Secrétaire général

Souleymane LENGANE

